



2023 PARIS



Entretien avec Carole Malinvaud

*Avocat aux Barreaux de Paris et de New York
Associée du cabinet Gide Paris*

1) Votre expérience en matière de règlement des différends couvre de nombreux champs d'activités économiques. En 2023 quels sont à votre avis les plus grands défis auxquels les professionnels de ce secteur sont confrontés ?

Au-delà des critiques dont il fait l'objet, l'arbitrage est, pour de multiples raisons, le mode

de règlement des litiges le plus utilisé en matière de différends économiques internationaux.

Il implique un spectre très large d'intervenants à commencer par les utilisateurs finaux que sont les entreprises et, de plus en plus souvent, les États ou assimilés, mais également ceux qui sont à leur service : les arbitres, les conseils, les institutions d'arbitrage et bien sûr les tribunaux étatiques qui assurent le contrôle ou l'exécution des sentences.

Il est probable que les multiples crises politiques et économiques actuelles auront pour effet d'augmenter le nombre de différends, tant il est vrai qu'en période de tension les marges de manœuvre des entreprises se retirent, les projets se raréfient et laissent place à un nombre croissant de conflits.

Dans ce numéro

Entretien avec
Carole Malinvaud

Rapport du webinar sur
l'Énergie

Rapport du webinar sur
l'Anthropocène

Tableau des événements
du 150ème
anniversaire

.....

En l'occurrence les tensions sur l'accès aux matières premières et les chaînes de valeur sont particulièrement sensibles et remettent en cause de nombreux projets ou contrats à long terme, de même l'atteinte à, voire la destruction, de nombreux investissements dans des zones de guerre donneront lieu à de nouveaux litiges.

Face à cette probable recrudescence, tous les acteurs de l'arbitrage se doivent de répondre avec efficacité, notamment en termes de temps et de coût, le cas échéant en faisant preuve d'inventivité procédurale, en utilisant les technologies disponibles et en sachant saisir ou provoquer les opportunités de résolution amiable.

2) Pour les 150 ans de l'ADI, nous proposons une réflexion collective transnationale pour contribuer au développement du droit international et faire face aux défis des prochaines années. Quels sont les sujets les plus importants pour vous ?

Cette question est d'abord l'occasion de saluer le travail extraordinaire effectué par les groupes de travail pour élaborer des livres blancs bilingues sur tous les grands thèmes d'actualité.

Le sujet le plus important me semble être le maintien, voire la recherche de la paix, et dans quelle mesure le droit international peut y contribuer davantage « ... entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit »¹.

À cet égard il n'est pas inutile de rappeler que l'objet premier de l'arbitrage est précisément d'assurer le règlement pacifique des différends internationaux. Il n'est pas fortuit que l'ADI ait été formée en 1873, soit environ un an après la sentence de l'Alabama, dont il est communément admis qu'elle inaugure l'ère contemporaine dans ce domaine.

Mais au-delà du règlement des litiges, limiter le risque d'émergence de conflits suppose de traiter juridiquement le défi écologique auquel nous sommes confrontés en établissant et défendant des normes qui changent nos comportements.

3) Une littérature abondante appelle notre attention sur la bienveillance comme socle ou fondation des activités humaines. Pensez-vous qu'il s'agisse d'un concept fructueux pour la construction de la société internationale de demain ?

J'aime à le croire, malgré les nombreux détracteurs, cyniques ou pas, en la nature humaine. À mon échelle, le succès de la politique Pro Bono mise en place depuis 10 ans chez Gide qui implique les avocats et les salariés du cabinet sur plusieurs continents en atteste.

Elle répond manifestement à un besoin et renforce un sentiment d'appartenance, de fierté, de sens et de cohésion qui est parfaitement transposable à plus grande échelle.

¹ Henri LACORDAIRE (1802-1861), *Sermon à la chaire de Notre-Dame* (1848)

RAPPORT DU WEBINAIR SUR L'ÉNERGIE

Quel droit international de l'énergie ?

Natalia Chaeva

Docteure en droit et juriste d'entreprise, membre du Comité de communication ADI/ILA 2023

L'énergie a été le premier sujet traité par un webinaire en s'appuyant sur un des [livres blancs publiés à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de l'ADI](#). C'est dire l'importance accordée à ce sujet par les organisateurs.

Le 24 janvier 2023, un prestigieux panel d'intervenants présidé par Vicente Lopez-Ibor Mayor a donc discuté du [Livre blanc Énergie](#) publié le 1er septembre 2022 sous la direction d'Urban Rusnak.

Le Livre blanc présenté en introduction du webinaire a soulevé diverses questions clés relatives au cadre juridique international de l'énergie, à la gouvernance mondiale de l'énergie, à la transition énergétique et au changement climatique, à l'accès à l'énergie et aux différends liés à l'énergie.

La présente contribution vise à mettre en évidence certains des points clés à retenir des débats passionnants qui ont eu lieu.

L'exigence d'une énergie propre et d'un coût abordable fait partie des objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies (ODD n°7). Cependant, atteindre la justice énergétique au niveau mondial est complexe en raison des différences quant à la disponibilité d'une énergie de qualité et d'infrastructures énergétiques appropriées dans certaines parties du monde. L'équité au niveau mondial ne peut être atteinte sans tenir compte de ces différences et sans apporter le soutien nécessaire aux pays en développement.

L'accès universel aux services énergétiques est devenu un droit humain fondamental qui doit être clairement affirmé en tant que tel. A cet égard, la création d'une organisation mondiale de l'énergie pourrait servir de base à la coopération entre les États, mais l'efficacité d'une telle coopération dépendra du degré de volonté des différentes parties prenantes de trouver des dénominateurs communs.

La question de l'accès à l'énergie est particulièrement d'actualité dans le contexte de la crise de l'approvisionnement énergétique. Les pénuries doivent être traitées par des mesures à long terme qui intègrent le concept de résilience dans le cadre juridique.

En même temps, le droit international moderne de l'énergie doit tenir compte de la politique et de la régulation du changement climatique (ODD n°13), et développer ses principes sur la base d'une transition juste (par exemple le principe de l'efficacité énergétique). Ce sont les entreprises qui jouent un rôle particulier dans la transition énergétique par leurs investissements et l'application rigoureuse de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les tensions entre l'approvisionnement en énergie et la transition énergétique ne pourraient être résolues que par une planification intégrée à long terme qui permettrait d'éviter toute solution nationale prise en contradiction avec les objectifs de protection du climat.

Les questions environnementales viennent s'ajouter aux nombreux sujets qui peuvent donner lieu à des litiges dans le secteur très contentieux de l'énergie. De nouveaux différends liés à l'activisme environnemental surgissent devant les tribunaux judiciaires nationaux et les tribunaux arbitraux internationaux. Afin d'assurer la prévisibilité du cadre énergétique international et de fixer les paramètres de la transition énergétique, il a été suggéré que les États doivent réviser leurs traités de protection des investissements. En même temps, nous pourrions bientôt assister à la construction progressive d'un "arbitrage vert" par les arbitres internationaux et à une nouvelle *lex mercatoria* autour du droit de l'énergie.

RAPPORT DU WEBINAIR SUR L'ANTHROPOCENE

Le droit international, levier ou obstacle pour l'écologisation de la société ? Webinaire du 1^{er} février 2023

Marion Lemoine-Schonne

Chargée de recherche CNRS

À quels défis le droit international est-il confronté pour faire face à la crise écologique ? Les acteurs, les règles, les outils de mise en œuvre du droit international peuvent-ils évoluer pour contribuer efficacement à la résolution des problèmes socio-environnementaux ? Pour répondre à la commande ambitieuse de l'Association de Droit International aux groupes de travail sur le droit international de demain, l'équipe de rédaction du Livre Blanc sur l'anthropocène, coordonnée par Sandrine Maljean-Dubois, s'est livrée à un exercice d'anticipation fort utile. Si le droit international a un rôle à jouer, on ne peut pas tout en attendre. C'est moins une révolution des valeurs qu'une multiplication de changements de pratiques en matière de gouvernance, qui pourront conduire à une prise en compte, en temps utile, de la préservation écologique par le droit international.

La période de l'anthropocène — littéralement l'âge de l'Homme — caractérise l'époque géologique actuelle, qui suit l'Holocène, période relativement stable qui a permis le développement de la vie sur Terre durant 11 000 ans. L'anthropocène marque une rupture brutale et rapide des équilibres à l'échelle du globe. Les activités de l'Homme, fondées depuis l'industrialisation sur la combustion des énergies fossiles, deviennent partie intégrante du système Terre et menacent le maintien à moyen terme de l'humanité parmi les autres espèces vivantes. Les changements sont largement irréversibles, imprévisibles et marqués par l'interdépendance entre plusieurs pans de la gouvernance du système terrestre : climat, biodiversité, ressource en eau, pollution chimique, ozone, etc. Ils puisent leur source, et les solutions à apporter, dans tous les domaines d'activités : commerce, investissements, habitats, production, consommation, etc. L'anthropocène pose ainsi des défis complexes, intégrés et multi-scalaires qui bouleversent un droit international largement fragmenté, et ses perspectives d'efficacité, voire d'existence à l'échelle universelle, dans les décennies à venir.

Lors du webinaire, les coprésidents, Mario Oyaizabal et la coordinatrice de l'ouvrage, sont revenus sur la méthode de travail, en expliquant combien l'exercice de modélisation était délicat pour l'équipe de juristes, peu habitués dans leur discipline à mettre l'« imagination au pouvoir » de la réflexion. En se basant sur les *scenarii* écologiques, l'équipe est finalement parvenue à un consensus autour d'une modélisation du contenu et de la forme d'un droit international pour le futur.

Les quatre panels de discussion ont été consacrés successivement à la transformation écologique du droit international, à l'étude de son rôle, à l'architecture du droit de l'environnement et aux questions transversales. Les contributeurs au webinaire : chercheurs, universitaires, diplomates, membre de la Commission du droit international, mais aussi de la société civile (ONG étudiante), ont tous mis en évidence la nécessité de refonte de l'intérieur du droit international dans sa relation significative avec le monde pour prendre sa part dans l'écologisation de la société. La vision partagée du problème repose sur les éléments suivants : les réponses normatives foisonnantes en droit international de l'environnement ne suffisent pas à donner la perspective du système Terre à la gouvernance mondiale, par manque d'ambition, du fait du centrage sur l'État et des valeurs anthropocentriques inhérentes à la matière. Le processus d'écologisation du droit est en cours, mais il n'est pas assez rapide ; le levier de transformation relève des pratiques de gouvernance plutôt que du changement dans des référentiels du système (notions, principes, catégories juridiques, reconnaissance de nouveaux acteurs, défragmentation). Plusieurs contributeurs estimaient que l'ordre juridique international demeure essentiellement contractuel et qu'il est difficile de défendre concrètement l'intérêt général.

Des critiques fructueuses invitaient à dépasser les obstacles inhérents à la notion de souveraineté pour faire face à un problème à la fois global et transversal, à l'instar du droit international du

climat, qui érige une souveraineté-responsabilité propre à appréhender les effets circulatoires du droit international auprès de catégories d'acteurs au-delà des États.

Les réserves formulées à l'égard de la proposition du Livre blanc intitulée « abolir les frontières, repenser la souveraineté » montraient clairement combien ces injonctions étaient déjà réalisées dans les domaines du commerce et des investissements, ce qui aggrave les facteurs d'accélération de dégradation de la nature (fuites de carbone et *chilling effect* du droit des investissements). Contrairement à ce qui semblait faire consensus durant le webinaire, cette priorisation n'est peut-être pas seulement le fruit de l'histoire — les préoccupations économiques sont venues avant les préoccupations écologiques (*first come, first served*) — mais davantage celui de priorités politiques qui conditionnent la mise en œuvre du droit international.

Outils de marchés, taxe pour un ré-ensauvagement des activités, rôle limité des droits de l'Homme, articulation des questions climatiques avec d'autres enjeux environnementaux grâce au paradigme des « limites planétaires », encadrement du recours à la technologie, pérennité des interfaces science-politique et développement de l'éducation en la matière : nul doute que les débats autour des leviers de transformation du droit international posent le problème, non plus comme un manque d'efficacité du droit de l'environnement, mais comme une nécessaire révolution anthropologique en faveur des écosystèmes.

PROGRAMME DES WEBINAIRES

Le tableau ci-dessous tente de donner une vue synthétique de tous les évènements que nous organisons en 2023.

Les webinaires feront l'objet d'un enregistrement et pourront être écoutés en *replay* durant toute l'année 2023. Pour accéder aux conférences à venir et visionner les conférences passées, veuillez suivre [ce lien](#).

Vous pouvez également consulter si nécessaire la page des webinaires et de l'évènement sur notre site.

<https://www.ilaparis2023.org/webinaires/>

<https://www.ilaparis2023.org/paris-2023-evenement-hybride/>

PROGRAMME DE ÉVÈNEMENTS DU 150ÈME ANNIVERSAIRE NB:VEUILLEZ NOTER QUE LES HORAIRES SONT CET		
JANVIER	FÉVRIER	MARS
12/01 - 13H-16H30 VERS UNE PLUS GRANDE LÉGITIMITÉ DU DROIT INTERNATIONAL LE RÔLE DES PARLEMENTS	01/02 - 12H-15H ANTROPOCÈNE	07/03 - 13H-16H GOUVERNANCE MONDIALE
24/01 - 14H-17H L'ÉNERGIE	14/02 - 14H-17H LES ODD AU-DELÀ DE 2030	16/03 - 14H-17H ALIMENTATION AGRICULTURE
AVRIL	MAI	JUIN
03/04 - 14H-17H LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX	04/05 - (HORAIRE À CONFIRMER) LA SANTÉ	18-19-20 JUIN SYMPOSIUM (ÉVÈNEMENT HYBRIDE)
20/04 - 14H-17H ENTREPRISE ET DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE	16/05 - 14H-17H LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	
25/04 - 14H-17H L'OCÉAN	23/05 - 14H-17H LES DÉFIS DU NUMÉRIQUE POUR LE DROIT INTERNATIONAL 31/05 - 14H-17H LE RÉGLEMENT DES DIFFÉRENDS	
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
05/07 - 14H-17H L'ÉTAT CIVIL	24/08 - 14H-17H LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	04/09 - (HORAIRE À CONFIRMER) L'ESPACE EXTRA- ATMOSPHERIQUE
12/07 - 14H-17H L'AVENIR DU DROIT DU TRAVAIL		12/09- 14H-17H CRIMES DE MASSE ET IMPUNITÉ
		14/09 - 14H-17H LES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE
		25/09 - 14H-17H LE DROIT AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ÉTAT DE DROIT
OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
19/10 - 14H-17H LES MIGRATIONS	02/11 - (HORAIRE À CONFIRMER) LA FINANCE INTERNATIONALE	14/12 JOURNÉE DE CLÔTURE
	14/11 - 14H-17H LA FISCALITÉ	
	21/11 - 14H-17H LE PATRIMOINE CULTUREL	

<https://www.ilaparis2023.org/>

La lettre d'information ADI/ILA 2023 n°14 sera publiée en début avril 2023.